



Formation Risque amiante - Recyclage - Sous-section 4 - Encadrant technique - 5 jours

Objectifs

- Réactualiser les acquis de formation initiale de 5 jours
- Maintenir sa compétence dans la définition des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et les modes opératoires (à intégrer dans un plan de prévention ou un PPSPS).

Niveau de prérequis

- Certificat médical d'aptitude au poste de travail nominatif selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.
- Avoir suivi et validé la formation préalable prévention amiante SS4 Encadrant Technique.
- Transmettre l'attestation de compétence correspondante et en cours de validité au moment de la formation de Recyclage
- Avoir plus de 18 ans
- Maîtriser la langue française

Public concerné

L'employeur ou tout travailleur ayant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

Validation

Les modalités de l'évaluation des acquis de la formation préalable du personnel « Encadrant technique » sont formalisées par l'arrêté du 23 février 2012 comme suit :

Épreuve théorique de 20 mn élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiples et/ou à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment à :

- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
- La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
- Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
- Les moyens de protection, les limites d'efficacité des EPI, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques.
- Les destinataires du mode opératoire

Épreuve pratique de 60 minutes : incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :

- Évaluer les risques liés à l'intervention
- Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoires, moyens de protection, décontamination)
- Gérer l'élimination des déchets amiantés
- Réagir en cas d'incident / d'accident
- Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention

A l'issue de ces contrôles de connaissances, une attestation de compétences N°2 sera délivrée avec une validité de 3 ans.

Programme

Formation Risque amiante - Recyclage - Sous-section 4 - Encadrant Technique - 7 heures

- Les exigences réglementaires
- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir l'amiante
- Analyser les diagnostics et les rapports de repérage amiante
- Déterminer les méthodes de travail et procédures, les équipements de protection à utiliser, les situations d'urgence, la gestion des déchets
- Obligations du donneur d'ordre et dispositions pénales encourues
- Travaux pratiques sur plateforme pédagogique chantier fictif
- Mise à jour des connaissances sur rédaction des Modes Opératoires
- Conformément aux dispositions du Code du Travail et procédures à communiquer aux opérateurs.

Durée et coût

Nbre d'heures total : 7h

Coût horaire : 41.43€ HT (49.71€ TTC)

Coût par personne : 290.00€ HT (348.00€ TTC)

Sessions programmées